

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-222/SG/CG approuvant le nouveau plan comptable d'«Electricité de Djibouti » .

n° 73-222/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
7 février 1973

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro
25 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvée la délibération n° 275 du 18 décembre 1972 du conseil d'administration d'«Electricité de Diibouti » adoptant le nouveau plan comptable de l'Etablissement.

Art. 2

— Ce nouveau plan comptable qui se substitue au précédent, entrera en application au 1er janvier 1973.